

■ **Fonds de Prévoyance en faveur du personnel de la Fonderie Mécanique de Sainte-Croix S.A.**, à Sainte-Croix, CH-550-0174557-9, fondation (FOSC du 26.07.2005, p. 15). Statuts modifiés le 7 décembre 2005 (décision du Département des finances du canton de Vaud). Nouveau but: aider les membres du personnel de la Fonderie Mécanique de Sainte-Croix S.A. à faire face aux conséquences économiques résultant des éventualités suivantes: retraite, vieillesse, maladie, accidents, décès et autres circonstances analogues, à l'exclusion des prestations ayant le caractère d'une rémunération du travail ou résultant d'obligations légales incombant à l'entreprise. L'octroi des prestations présume que le bénéficiaire se trouve dans le besoin (état de nécessité ou de gêne).

Journal no 13611 du 13.12.2005  
(03154600 / CH-550.0.174.557-9)